LIVRET D'AIDE
à destination des
kinésithérapeutes libéraux

Bilan diagnostic kinésithérapique

et outils numériques

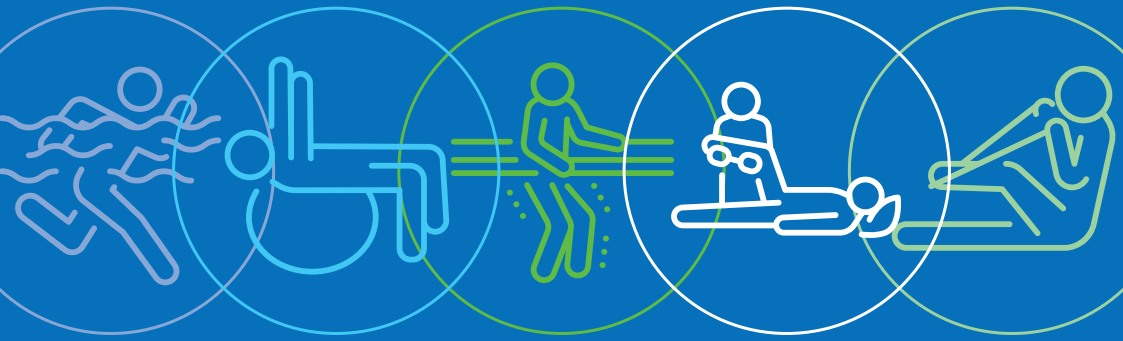

URPS
Masseurs-Kinésithérapeutes
Pays de la Loire

Le bilan diagnostic kinésithérapique

Le bilan, extrait du dossier patient, permet d'établir le diagnostic kinésithérapique.

Le bilan est le reflet des examens cliniques successifs réalisés par le masseur-kinésithérapeute. Il comporte :

- **L'évaluation des déficiences :** analyse des déformations et des degrés de liberté articulaire, évaluation de la force musculaire, de la sensibilité, de la douleur…
- **L'évaluation des incapacités fonctionnelles :** évaluation des aptitudes gestuelles, possibilité ou non de réaliser les gestes de la vie courante et de la vie professionnelle…

Ces évaluations permettent d'établir un diagnostic kinésithérapique et de choisir les actes et les techniques les plus appropriés.

Le bilan-diagnostic kinésithérapique est enrichi, au fil du traitement, par :

- **La description du protocole thérapeutique mis en œuvre**.
- **La description des événements ayant éventuellement justifié des modifications thérapeutiques ou l'interruption du traitement**.
- **Les résultats obtenus par le traitement**.
- **Les conseils éventuellement donnés par le masseur-kinésithérapeute à son patient**.
- **Les propositions consécutives, de soins et ou de prévention**.

92 % des masseurs-kinésithérapeutes des Pays de la Loire déclarent réaliser des bilans[1].

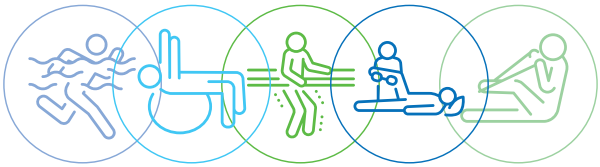

[1] *Selon l'enquête réalisée en décembre 2019 par l'URPS et la CPAM « Bilan diagnostic kinésithérapique et outils numériques : usages et besoins ».*

BILAN DIAGNOSTIC KINÉSITHÉRAPEUTIQUE : LE PROCESSUS

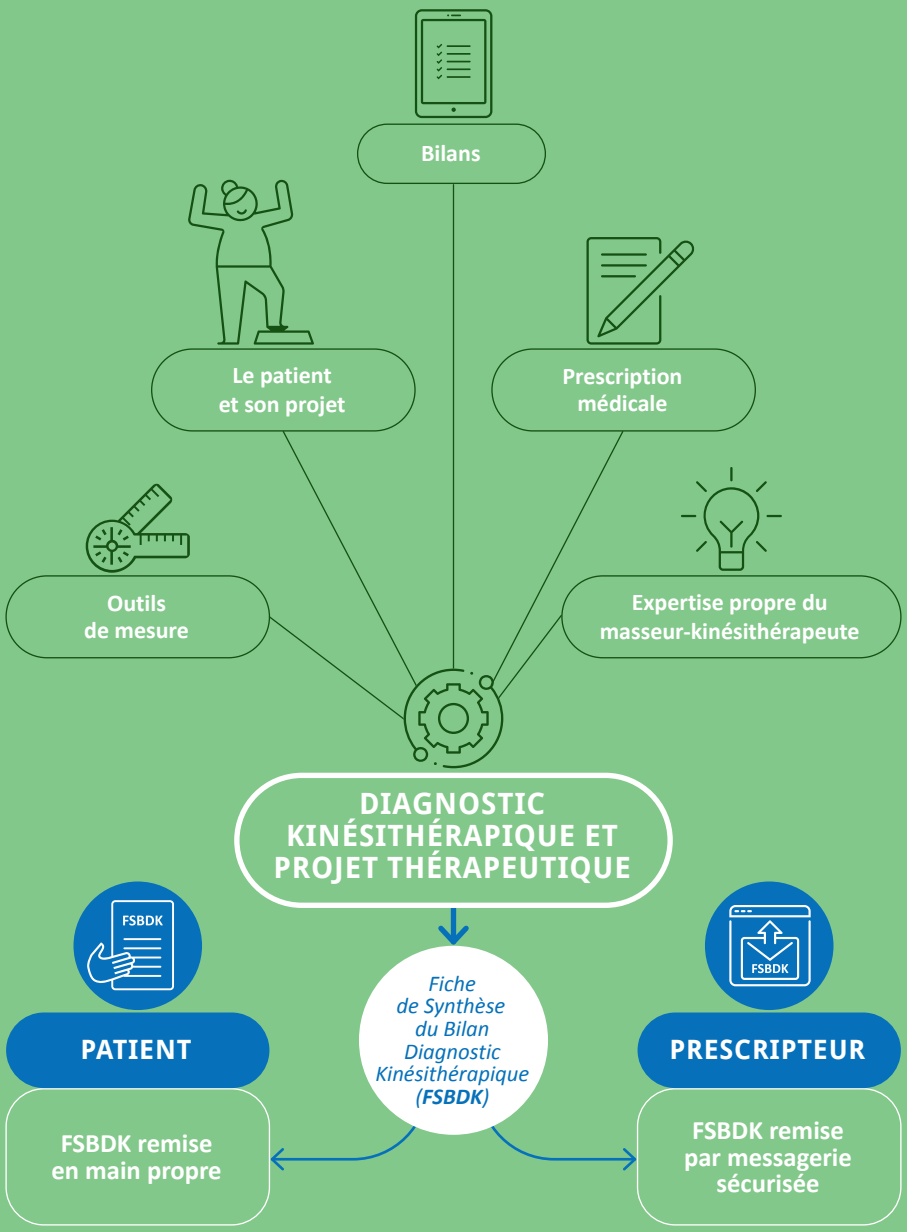

La procédure de facturation du forfait BDK

22,8 % des masseurs kinésithérapeutes des Pays de la Loire connaissent les règles de facturation du forfait BDK[1].

RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS NEUROLOGIQUES CENTRALES		TRAITEMENT DE RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE	
Réalisation et transmission du bilan au médecin prescripteur	**Facturation du forfait du bilan à la caisse**	**Réalisation et transmission du bilan au médecin prescripteur**	**Facturation du forfait du bilan à la caisse**
1e séance	1e séance	1e séance	1e séance
50e séance	61e séance	20e séance	31e séance
100e séance	111e séance	40e séance	51e séance
150e séance	161e séance	60e séance	71e séance

[1] Selon l'enquête réalisée en décembre 2019 par l'URPS et la CPAM « Bilan diagnostic kinésithérapique et outils numériques : usages et besoins ».

La fiche synthèse (FSBDK)

LA FICHE DE SYNTHÈSE ASSURE LE LIEN.

Elle résume le raisonnement clinique, met en évidence la démarche avec le patient avec l'élaboration des objectifs négociés.

Éléments indispensables devant apparaître dans la fiche synthèse :

1. L'identification du masseur-kinésithérapeute.
2. Les données sociales et administratives du patient.
3. Le diagnostic kinésithérapique et l'évaluation.
4. Le protocole thérapeutique précisant le nombre de séances.
5. Les objectifs et résultats.

- CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE -

1

NOM Prénom
Masseurs-kinésithérapeute
Adresse,
Code postal, ville
Numéro de téléphone
Adresse e-mail

Nantes, le 03/03/2020

NOM Prénom
Médecin
Adresse,
Code postal, ville

Monsieur,

2

Conformément à la nomenclature, je vous communique
la **Fiche de Synthèse du Bilan Diagnostic Kinésithérapique de M. Prénom NOM, âge, n°de sécurité sociale**.

Prescription : **Dr. P. NOM**	Date : **3 mars 2020**	Prescription non quantitative
Kinésithérapie du rachis		
Y a t-il eu des séances de kinésithérapie antérieures pour cette indication non ☑		

3

Problèmes identifiés	Évaluation initiale le 3 mars 2020	Évaluation finale le 10 avril 2020
• Douleur aiguë lombaire depuis le 1er février suite à une chute de sa hauteur • Gène fonctionnelle importante • Perte de l'antéflexion rachidienne	• EVA à 6/10 • QDSA à 12/64 • Eifel à 12/24 • Palpation des ligaments sacro-lombaire gauche sensible • Contracture profonde lombaire gauche • Hématomes diffus lombaire • Flexion sacrée à 10° (50°)	• 0 • 0 • 0 • Insensible • Plus de contracture • Flexion à 50°

OBJECTIFS KINÉSITHÉRAPIQUES :
1. Supprimer la douleur
2. Faire disparaître l'hématome
3. Assouplir le rachis sacré

4

PROTOCOLE :
14 séances au cabinet en urgence individuelles à raison de 3 par semaine.
Comprenant : massages, infrarouges, ultrasons, électrothérapie et exercices à effectuer à la maison.

5

RÉSULTATS :
Les objectifs sont atteints.

PROPOSITIONS :
Fin du traitement et conseils : apprendre à danser sans tomber.

Veuillez recevoir mes respectueuses salutions.

Prénom NOM

FSBDK

RAPPELS POUR LA TRANSMISSION DE LA FICHE DE SYNTHÈSE (FSBDK)

- Remise au patient directement.
- Remise au prescripteur par messagerie sécurisée.
- L'envoi n'est pas obligatoire à la première séance mais est vivement conseillé.
- Une fiche de synthèse est envoyée en cas d'arrêt des soins.

URPS
Masseurs-Kinésithérapeutes
Pays de la Loire

La messagerie sécurisée

La messagerie choisie doit permettre l'accès à l'espace de confiance MSSanté mis en place par les pouvoirs publics avec les Ordres Professionnels.

Elle permet également que vous soyez rémunéré par l'Assurance Maladie avec le forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet (forfait FAMI).

Pour envoyer des données de santé, les messageries non sécurisées ne sont pas réglementaires.

- **L'offre de votre éditeur de logiciel métier.**
  Assurez-vous bien auprès de votre éditeur que la messagerie proposée fait bien partie de l'espace de confiance MSSanté.
- **Mailiz (Ordres professionnels, Agence du Numérique en Santé, messagerie gratuite).**
  Pour créer une boîte Mailiz, créez votre compte sur ***mailiz.mssante.fr*** avec votre carte CPS et un lecteur de carte connecté à votre poste de travail. L'activation de la boîte ne prend que quelques minutes.
- **E-Santé Mail, la messagerie régionale des Pays de la Loire (GCS e-santé Pays de la Loire, messagerie gratuite).**
  Pour cette messagerie régionale, formulez une demande sur ***inscription.esante-pdl.fr***
  Cette messagerie vous permet d'ouvrir une messagerie organisationnelle avec différents professionnels de santé dans votre structure.

LES 4 RÈGLES D'OR DU BON USAGE

1. Organisez-vous pour que la boîte à lettres soit lue tous les jours (par le secrétariat ou vous-même).
2. Si vous avez plusieurs adresses de messagerie, supprimez celles que vous n'utilisez pas ou utilisez un service de gestion de messageries.
3. Paramétrez un message d'absence en cas de congés.
4. Les messageries de santé sécurisées ne servent pas à transmettre des informations urgentes.

LE CONSEIL EN PLUS :

Des services permettent de gagner du temps dans la gestion de la messagerie :

- **Certains logiciels métiers** proposent une intégration directe des messages dans le dossier patient. Renseignez-vous auprès de votre éditeur.
- **L'annuaire commun** des professionnels de santé permet de rechercher facilement vos correspondants sur ***annuaire.sante.fr***

Le Dossier Médical Partagé (DMP)

Le Dossier Médical Partagé est le carnet de santé numérique du patient. Il est accessible au patient et aux professionnels de santé qui le prennent en charge.

“C’est très intéressant surtout pour les patients qui ne connaissent pas bien leur pathologie ou ne peuvent pas communiquer facilement.”

“Enfin une solution qui va permettre d’échanger simplement.”

“Très utile pour connaître les antécédents du patient qui oublie parfois de nous parler de certaines pathologies.”

QUEL EST L’INTÉRÊT DU DMP ?

1. Vous permettre une meilleure prise en charge médicale du patient en accédant aux informations utiles déposés dans son DMP (lettres de liaison, comptes rendus de consultations…).
   Exemple de situation : *après une intervention chirurgicale, si l’état du patient nécessite une rééducation, l’accès au document de sortie d’hospitalisation vous sera utile pour adapter la prise en charge.*

2. Avoir accès aux informations médicales fiables rapidement et en tout point du territoire.
   Exemple de situation : *votre patient part en vacances et doit consulter un confrère. Les informations que vous aurez déposées dans son DMP lui seront utiles.*

BONNE PRATIQUE : il est important d’alimenter le DMP de vos patients en documents utiles à sa prise en charge médicale. Le DMP n’a pas vocation à remplacer votre dossier patient.

COMMENT ACCÉDER AU DMP ?

- Utilisez un logiciel « DMP compatible » (qui vous permettra également de déclencher le versement du forfait FAMI).
- Vérifiez la compatibilité de votre logiciel sur ***cnda.ameli.fr*** ou contactez votre Conseiller Informatique Service (CIS).
- Munissez-vous d’une carte CPS ou CPE.

CONSULTEZ ET ALIMENTEZ LE DMP

- Connectez-vous depuis votre logiciel ou via ***www.dmp.fr/ps/acces-web***
- Insérez la carte vitale de votre patient.
- Accédez au DMP et alimentez-le des informations que vous jugerez utiles.
- Pour toute question, contactez votre CIS.

Le futur de la prescription
et du bilan diagnostic kinésithérapique

Inscrite dans la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, la e-prescription permettra de simplifier et sécuriser le circuit de transmission de l'ordonnance depuis la prescription jusqu'à la réalisation de l'acte par le masseur-kinésithérapeute.

L'expérimentation de la e-prescription des actes de kinésithérapie est prévu pour 2021.

Une version électronique du BDK : l'e-BDK crée avec des données structurées reconnaissables par l'Intelligence Artificielle devrait compléter les outils numériques.

Pour tout renseignement complémentaire autour de la MSS et du DMP, nous vous conseillons de contacter les Conseillers Informatiques Services de la CPAM aux adresses suivantes :

- **Loire-Atlantique :** cis.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr
- **Maine-et-Loire :** cis49@assurance-maladie.fr
- **Vendée :** cis85@assurance-maladie.fr
- **Sarthe :** cis.cpam-lemans@assurance-maladie.fr
- **Mayenne :** cis.cpam-mayenne@assurance-maladie.fr

20200100 - Conception et réalisation : Kromi - www.kromi.fr - **Mise à jour du document : septembre 2020**

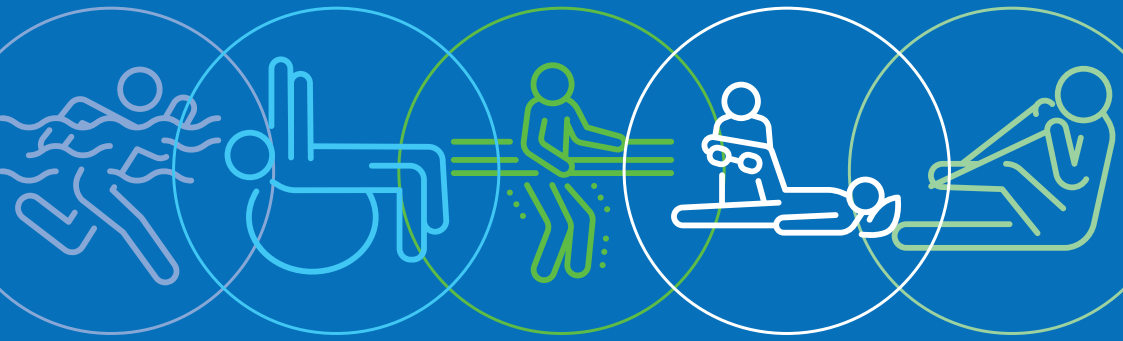

MAISON DES URPS
5 boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes

02 41 24 03 04
urpskinepdl@gmail.com
urps-mk-paysdelaloire.fr

En partenariat avec :